



Nations Unies

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux de la huitième
session
(1^{er}-3 août 2018)**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 46



Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport sur les travaux de la huitième
session
(1^{er}-3 août 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa neuvième session.	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	6
8/101. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale	6
8/102. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale	7
8/103. Repère de référence géodésique mondial	8
8/104. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.	9
8/105. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	10
8/106. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité	11
8/107. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	11
8/108. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes	12
8/109. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers	13
8/110. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable	14
8/111. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe	15
8/112. Information géospatiale marine	16
8/113. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale	17
8/114. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	18
8/115. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale	18
8/116. Rapport de gestion de programme	19
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen.	20
A. Amélioration de la gestion de l'information géospatial	20

B.	Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	20
C.	Repère de référence géodésique mondial	21
D.	Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales	21
E.	Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	22
F.	Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité	22
G.	Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	23
H.	Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes .	23
I.	Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers	24
J.	Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable	24
K.	Information et services géospatiaux en cas de catastrophe	25
L.	Information géospatiale marine	25
M.	Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale	26
N.	Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	26
O.	Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale	27
P.	Rapport de gestion de programme	27
III.	Ordre du jour provisoire et dates de la neuvième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	29
IV.	Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa huitième session	30
V.	Organisation de la session	31
A.	Ouverture et durée de la session	31
B.	Élection du Bureau	31
C.	Ordre du jour et organisation des travaux	31
D.	Participation	32
E.	Documentation	32

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-dessous.

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa huitième session et ordre du jour provisoire et dates de sa neuvième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa huitième session (E/2018/46) 1 ;
- b) Décide que la neuvième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 7 au 9 août 2019 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la neuvième session du Comité d'experts, présentés ci-après :

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Cadre intégré de l'information géospatiale.
6. Repère de référence géodésique mondial.
7. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
10. Information géospatiale marine.
11. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
12. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
13. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.

14. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
17. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.
18. Rapport de gestion de programme.
19. Ordre du jour provisoire et dates de la dixième session du Comité d'experts.
20. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa neuvième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions suivantes, adoptées par le Groupe d'experts, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 8/101

Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat (voir [E/C.20/2018/4](#)) et salué les efforts déployés par le Secrétariat et le bureau élargi du Comité pour poursuivre la mise en place de mesures pratiques et stratégiques en vue d'améliorer la gestion de l'information géospatiale pour les États Membres, conformément au mandat du Comité d'experts élargi par la résolution 2016/27 du Conseil économique et social du 27 juillet 2016 ;

b) S'est félicité de l'allocation de ressources extrabudgétaires à des initiatives visant à améliorer et à intensifier les activités de renforcement des capacités en matière d'information géospatiale dans les pays en développement et a salué à cet égard les précieuses contributions que la Chine continuait de verser au fonds d'affectation spéciale, le soutien apporté par l'Association de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales aux initiatives pour le développement des capacités et l'assistance fournie au niveau régional, notamment par le Mexique aux Caraïbes ;

c) A pris note de l'actualisation du cadre stratégique pour la période 2018-2022 et des suggestions visant à garantir que le cadre intégré de l'information géospatiale reste conforme au cadre stratégique, en tant que référence pour la coordination, l'harmonisation et la définition des priorités des programmes de travail et des activités du Comité d'experts ;

d) A félicité la Division de statistique et Esri pour les travaux de recherche qu'ils ont menés dans certains pays pilotes en vue de la mise en place d'un système centralisé de bases de données nationales et mondiales de référence relatives aux objectifs de développement durable, du renforcement de la collaboration en faveur de l'intégration et de l'interopérabilité des données et de l'amélioration de la circulation des données et de leur transmission de l'échelle locale à l'échelle nationale, et a invité les agences nationales chargées

de l'information géospatiale et les organismes nationaux de statistique à continuer de participer à cette initiative particulièrement utile et à l'élargir ;

e) A accepté de jouer un rôle plus décisif et plus stratégique en ce qui concerne la partie du système centralisé d'informations relatives aux objectifs de développement durable consacrée à l'information géospatiale, compte tenu des progrès réalisés en matière d'infrastructures nationales de données géospatiales et de la nécessité de faire preuve de plus de souplesse dans la valorisation de l'information géospatiale à l'échelle nationale ;

f) A prié les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de continuer de rechercher des moyens concrets de renforcer progressivement la coordination et la collaboration entre eux et avec le Comité d'experts, les réseaux thématiques, les organisations partenaires telles que le Groupe sur l'observation de la Terre et EuroGeographics, et tout particulièrement avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ;

g) A réaffirmé son attachement et son soutien au Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, qui se tiendra à Deqing (Chine) en novembre 2018 et représente un événement mondial important pour le renforcement de la cohérence et de la coordination de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les États Membres ;

h) S'est félicité de la convocation du sixième Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en avril 2020 au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui sera organisé par le service britannique de cartographie au nom du Royaume-Uni ;

i) A noté avec satisfaction le rôle prépondérant joué par le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de son service national de cartographie, dans l'initiative visant à réviser dans les 18 prochains mois le rapport relatif à l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale en prenant en compte les technologies nouvelles et émergentes, et s'est félicité de l'offre faite par les États Membres de participer à l'actualisation du rapport ;

j) A estimé qu'il était urgent de mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires pour les activités du Comité d'experts et du Secrétariat et de mettre en place des capacités et moyens suffisants et les maintenir sur le long terme, notamment pour couvrir le coût de la participation des pays en développement aux sessions annuelles du Comité.

Décision 8/102

Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat (voir [E/C.20/2018/5](#)) et félicité les cinq comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les progrès qu'ils ont faits en ce qui concerne leur contribution au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et notamment pour avoir tenu leurs séances plénières annuelles durant l'intersession et organisé des conférences et ateliers techniques à l'échelle internationale afin d'atteindre les objectifs du Comité d'experts s'agissant des besoins des États Membres ;

b) A exprimé sa gratitude aux trois réseaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les précieuses contributions qu'ils continuent d'apporter au programme de travail du Comité, et notamment pour l'appui qu'ils ont fourni au sous-comité sur la géodésie ainsi qu'aux groupes d'experts et groupes de travail du Comité, et pour les mesures qu'ils ont prises pour renforcer leurs liens et élargir leurs connaissances dans le cadre des processus engagés par les comités régionaux ;

c) A pris note de la participation du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à la modification de la base de données Cadastral Template 2.0, qui réunit des informations et données de référence relatives aux systèmes cadastraux de plus de 50 pays, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ;

d) A accueilli avec satisfaction les efforts constants déployés pour renforcer la coordination entre les activités du Comité d'experts, des cinq comités régionaux, des réseaux thématiques et des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, et a souligné à cet égard l'importance de la diffusion de guides, normes et données de référence, notamment à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et du renforcement de la cohérence avec le cadre intégré de l'information géospatiale, ce dernier pouvant permettre de diriger ces efforts afin qu'ils servent les intérêts des États Membres ;

e) A noté avec gratitude que les séances plénières des cinq comités régionaux auraient lieu pendant l'intersession, et a invité tous les États Membres et parties prenantes à participer et à contribuer aux réunions comme il conviendrait ;

f) A instamment prié les États Membres d'envisager des solutions, stratégies et dispositifs concrets, notamment des sources de financement et des partenariats collaboratifs, que le Comité d'experts pourrait mettre à profit afin de garantir que des ressources suffisantes sont disponibles pour une participation durable des États Membres en développement, et qu'ils assistent, dans toute la mesure du possible, aux réunions régionales.

Décision 8/103

Repère de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du sous-comité sur la géodésie (voir [E/C.20/2018/6](#)), et félicité les coprésidents du sous-comité pour le dynamisme avec lequel ils ont participé au développement de mécanismes et à la recherche de solutions pour la mise en place du repère de référence géodésique mondial, son renforcement et son inscription dans la durée ;

b) A approuvé le mandat révisé du sous-comité, qui clarifie les modalités et procédures associées à ses travaux, moyennant de légères modifications proposées par les États Membres ;

c) A félicité le sous-comité pour ses progrès considérables dans l'achèvement du plan de mise en œuvre du document d'orientation et adopté celui-ci en tant que troisième phase du processus de renforcement de la durabilité et de la qualité du repère de référence géodésique mondial ;

d) A noté avec intérêt les premiers travaux entrepris et progrès réalisés dans la rédaction d'un exposé de principes relatifs à la gouvernance, et son utilisation comme document de réflexion en vue de remédier aux lacunes des accords de gouvernance actuels du repère de référence géodésique mondial, et a relevé notamment la possibilité évoquée de créer une convention sur la géodésie et d'établir des mécanismes de stabilité financière pour le repère de référence, reposant sur le fonds d'affection spéciale de l'Organisation des Nations Unies ;

e) A noté également que, au vu des difficultés rencontrées dans la conception d'une structure de gouvernance adaptée, ce serait l'exposé de principes relatifs à la gouvernance qui devrait être utilisé pour susciter l'engagement des États Membres à moyen et à long termes et qu'il devrait donc recevoir une attention toute particulière, notamment s'agissant des différentes options envisageables, et faire l'objet de vastes concertations et d'un accord franc afin de mieux saisir l'ampleur des efforts nécessaires ;

f) A proposé que les discussions relatives à la création d'une organisation internationale de géodésie et d'une convention sur le sujet et aux questions financières y associées devraient tenir compte du mandat élargi du Comité d'experts, notamment en termes de portée et de modalités, et être menées par les États Membres ;

g) A demandé que le sous-comité entreprenne des consultations approfondies à grande échelle sur l'exposé de principes relatifs à la gouvernance pendant l'intersession et le tienne informé des avancées réalisées lors de sa prochaine session en 2019 ;

h) A noté que la prochaine réunion du sous-comité aurait lieu en marge du Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, qui se tiendrait à Deqing (Chine) en novembre 2018, et a encouragé une plus large participation aux activités du sous-comité, notamment de la part des pays africains.

Décision 8/104

Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec satisfaction du rapport du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (voir [E/C.20/2018/7](#)), établi au nom du Groupe de travail sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, et salué les efforts du Comité régional et du groupe de travail pour faire avancer la situation concernant les 14 catégories thématiques de données géospatiales fondamentales à l'échelle mondiale ;

b) A salué les contributions du groupe de travail, des comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du sous-comité sur la géodésie et des groupes d'experts et groupes de travail du Comité d'experts à l'examen mondial mené en vue de définir des descriptions pour chaque catégorie, et notamment d'indiquer quels objectifs de développement durable correspondent à chacune des 14 catégories de données ;

c) A félicité le groupe de travail pour ses activités de promotion et de communication visant à mieux faire connaître les 14 catégories thématiques, notamment la création d'icônes pour l'ensemble des thèmes, qui serviraient de référence pour tous les groupes de travail du Comité d'experts, et l'élaboration de cartes explicatives dans le cadre d'ateliers internationaux tenus à Addis-Abeba au mois d'avril et de la réunion plénière du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale organisée au mois de juin en Belgique ;

d) A accueilli avec gratitude la proposition du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de travailler avec le Secrétariat et d'autres groupes pour poursuivre la promotion et la diffusion des 14 catégories thématiques dans le secteur de l'information géospatiale mondiale et auprès de la communauté statistique, des comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et plus largement dans le secteur géospatial à travers le monde, et a pris note du fait qu'il fallait que les catégories restent de nature technique afin de ne pas soulever de problèmes politiques ;

e) A noté les propositions visant à décrire de manière plus détaillée et moins technique les catégories thématiques afin qu'elles puissent être harmonisées aux niveaux national et régional et ainsi garantir une application plus facile au niveau national, et a suggéré à cet effet au Comité d'experts d'envisager d'élaborer, d'adopter et d'appliquer des normes pour les 14 catégories ;

f) A reconnu la cohérence des 14 catégories thématiques avec le cadre intégré de l'information géospatiale, et encouragé l'intégration des catégories dans la planification des activités relatives à l'information géospatiale au niveau national.

Décision 8/105

Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2018/8](#)), et noté que le groupe souhaitait recadrer ses activités actuelles afin qu'elles soient plus adaptées aux intérêts et besoins des États Membres concernant leurs mécanismes institutionnels nationaux ;

b) A noté que le programme de travail pour la période 2018-2019 contenait une tâche principale, à savoir l'élaboration d'un guide simple, qui détaillerait les sept instruments d'organisation et six instruments de gestion appliqués à la gestion de l'information géospatiale en s'appuyant sur le cadre défini dans le rapport intitulé « Mécanismes institutionnels nationaux : instruments, principes et directives » ;

c) A prié le groupe de travail de coordonner et d'intégrer dans son plan de travail les activités élargies du Comité d'experts, notamment s'agissant du cadre intégré de l'information géospatiale et du recueil sur les licences relatives à l'information géospatiale, et demandé au Bureau et au groupe de travail de collaborer à l'organisation des travaux à venir.

Décision 8/106

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité (voir [E/C.20/2018/9](#)) et dit adhérer au programme du groupe de travail pour la période 2018-2019, centré sur le traitement systématique des questions d'ordre juridique et stratégique complexes en matière de gestion de l'information géospatiale ;

b) A noté que le groupe de travail cherchait à faire entrer dans sa composition des experts dans des domaines variés et à y assurer une représentation géographique plus large, y compris parmi les parties prenantes, et s'est félicité à cet égard que les États Membres aient émis le souhait de participer aux travaux du groupe ;

c) A félicité le groupe de travail pour ses travaux et les progrès considérables qu'il a réalisés, notamment dans le renforcement de ses capacités de prise en charge des aspects juridiques et stratégiques, et pour avoir organisé deux ateliers internationaux et un mini-atelier visant à faciliter la formation et le développement des capacités aux niveaux régional et sous-régional ;

d) A loué le groupe de travail pour les efforts qu'il a accomplis, notamment pour avoir engagé une consultation à l'échelle mondiale, qui avait permis l'achèvement et l'adoption du recueil sur les licences relatives à l'information géospatiale présenté dans son rapport ;

e) A noté que le recueil était un document complet, qui pourrait aider les États Membres à mieux comprendre les questions d'ordre juridique et politique relatives à la collecte, à l'utilisation, au stockage et à la communication des données géospatiales et pourrait également servir à l'avenir de document de base pour d'autres initiatives telles que la définition de pratiques optimales ;

f) A pris note de la proposition consistant à traduire le recueil, actuellement uniquement disponible en anglais, afin de faciliter sa compréhension par les États Membres pour ce qui est des aspects juridiques et politiques liés à la gestion de l'information géospatiale, et a exprimé sa reconnaissance pour les offres de traduction du recueil ;

g) A demandé que le groupe de travail mette à profit ses compétences spécialisées pour définir et mettre au point des orientations stratégiques pour les questions juridiques et politiques liées au cadre intégré de l'information géospatiale, et s'est félicité que les États Membres aient offert leur aide à cet égard.

Décision 8/107

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Organisation hydrographique internationale

(voir [E/C.20/2018/10](#)) et remercié les trois organismes de normalisation internationaux pour leur appui constant et leurs précieux travaux ;

b) A félicité les trois organismes pour leurs contributions, notamment leur proposition de créer un groupe de travail chargé des statistiques au sein de l'Open Geospatial Consortium, pour leur attachement aux normes internationales relatives à l'administration des biens fonciers et leur persévérance dans l'élaboration de la norme S-100 relative aux données géographiques, y compris la norme S-121, et de la norme relative aux systèmes de classification de la couverture du sol ;

c) A accueilli avec gratitude la mise à jour du rapport intitulé « Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale » et du document connexe relatif aux recommandations en matière de normes pour chaque étape, et a remercié les trois organismes de normalisation internationaux pour leurs travaux et les ressources qu'ils ont mises à disposition pour l'actualisation des documents à l'issue de vastes consultations menées au niveau international auprès des États Membres et de la communauté des professionnels de l'information géospatiale ;

d) A invité les comités régionaux et groupes thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à continuer de faire connaître et de diffuser les normes arrêtées au niveau international, y compris la norme S-121 de l'Organisation hydrographique internationale ;

e) A engagé les États Membres à participer au groupe de travail chargé des statistiques dont la création était proposée et à l'actualisation de la norme 19152 de l'Organisation internationale de normalisation (modèle du domaine de l'administration des terres) et, à cet égard, a souhaité qu'ils participent plus largement à ces activités afin de favoriser une meilleure interopérabilité des nouvelles normes et méthodes.

Décision 8/108

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (voir [E/C.20/2018/11](#)) et noté les belles avancées réalisées dans le développement, la promotion et la diffusion du cadre de statistiques géospatiales mondial par des équipes spéciales, dans le but de produire, transmettre et exploiter des statistiques géospatiales ;

b) A noté avec intérêt l'achèvement récent du document intitulé « Cadre de statistiques géospatiales mondial : mise en corrélation des statistiques et de la géographie », dans lequel le Groupe d'experts faisait état de la situation actuelle, des projets et des études de cas aux fins de l'étoffement du Cadre, et a souligné le rôle joué par le groupe à l'appui des diverses activités relatives à l'adoption et à l'application déjà en cours dans certains pays, représentant toutes les régions ;

c) A exprimé son adhésion à la ligne de conduite et aux six domaines prioritaires définis pour les activités actuelles du Groupe d'experts, notamment : intensifier la sensibilisation et la coopération de la communauté géospatiale,

préciser les cinq principes directeurs du cadre et fournir la documentation connexe, renforcer l'interopérabilité, promouvoir et appuyer la mise en œuvre du Cadre et favoriser l'intégration et la coordination des données statistiques géospatiales, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le cycle de recensements de la population de 2020 ;

d) S'est félicité de la proposition faite de créer un groupe de travail chargé des statistiques au sein de l'Open Geospatial Consortium, et a invité le Groupe d'experts à collaborer avec le Groupe de travail à l'élaboration de normes techniques, et aux travaux connexes tels que la mise en place d'un système de carroyage mondial, et engagé les statisticiens et spécialistes de l'information géospatiale à participer à ces travaux afin de mettre en œuvre le Cadre et de dépasser les difficultés techniques liées à l'interopérabilité des données ;

e) A approuvé les projets à court et à long terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales définis par le Groupe d'experts, et invité les États Membres et les autres parties prenantes, y compris les experts en matière de normes, à participer et contribuer à ces volets importants du programme de travail du Groupe d'experts ;

f) A constaté que les experts en information géospatiale et en statistiques étaient équitablement représentés lors de l'atelier sur l'intégration des normes géospatiales et statistiques, organisé conjointement par le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et la Commission économique pour l'Europe en novembre 2017, et a noté que les projets visant à renforcer l'interopérabilité qui avaient été recommandés à l'atelier semblaient indiquer que les deux secteurs collaboraient désormais davantage et de manière plus directe, y compris dans le cadre de partenariats ;

g) A reconnu la nécessité, d'une manière plus générale, d'intégrer l'information géospatiale et les statistiques dans certains domaines, notamment les statistiques liées aux catastrophes et au climat, et a encouragé le Groupe d'experts à envisager de nouer des relations avec d'autres experts compétents et dispositifs pertinents dans ces domaines importants.

Décision 8/109

Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres (voir [E/C.20/2018/12](#)) et les efforts constants du Groupe pour mieux faire connaître l'intérêt et les avantages que présenteraient une administration et une gestion des terres rendues plus efficaces par des orientations de politique générale auxquelles les États Membres pourraient se référer ;

b) A encouragé le Groupe d'experts à examiner, dans le cadre des orientations de politique générale et sous l'angle de l'administration et de la gestion efficaces des terres, les points suivants : interopérabilité et durabilité ; application de l'information géospatiale ; importance des normes convenues au niveau international ; archives ; avantages et valeur économiques ;

c) A demandé à cet égard que le Groupe d'experts se prévale de concepts et principes mondialement reconnus, tels que les lignes directrices, pratiques exemplaires et normes appliquées, pour reconnaître, documenter et répertorier les liens qui, sous toutes leurs formes, unissent les populations aux sols et garantir les droits fonciers et les droits de propriété de tous ;

d) S'est félicité de la tenue prochaine d'une réunion du Groupe d'experts à Deqing (Zhejiang, Chine) les 26 et 29 septembre 2018, sous l'égide du Ministère des ressources naturelles de Chine, et du fait qu'elle se déroulera parallèlement au séminaire international sur l'efficacité de l'administration des terres, prévu les 27 et 28 septembre 2018, au même endroit.

Décision 8/110

Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir [E/C.20/2018/13](#)), et pris note des activités menées et des progrès considérables réalisés pour que la contribution du secteur de l'information géospatiale mondiale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 reste importante et pertinente, permette de tirer parti des mesures en place, d'éviter les chevauchements et d'assurer le contrôle et la prise en main par le pays ;

b) A invité le Groupe de travail à collaborer activement avec le sous-comité sur la géodésie et les groupes d'experts et groupes de travail du Comité d'experts afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité de données géospatiales fiables et à jour permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable ;

c) A exprimé son adhésion au programme du groupe de travail pour la période 2018-2019, dans lequel l'accent a été mis sur la rédaction et la diffusion d'orientations relatives à la ventilation des données statistiques par emplacement géographique et à la consolidation de données géocodées au niveau de l'unité, et sur les approches à privilégier pour tirer parti des séries temporelles de données d'observation de la Terre prêtes à être exploitées mises à disposition par les agences spatiales ;

d) A pris note du fait que les données d'information géospatiale et d'observation de la Terre n'étaient pas assez utilisées dans la production de statistiques, a prié le groupe de travail de poursuivre la formulation d'orientations techniques et de fournir des conseils spécialisés en matière d'utilisation et de gestion de l'information géospatiale en vue de la réalisation des priorités nationales en matière de développement et des cibles mondiales des objectifs de développement durable, et l'a engagé à s'y employer sans tarder, tout en veillant à la qualité des conseils et orientations en question ;

e) A pris note du rôle primordial du groupe de travail dans la communication avec les gouvernements nationaux, félicité les États Membres pour les mesures qu'ils ont prises pour créer des plateformes de communication de l'information à l'échelle nationale, dans le cadre d'un système centralisé de bases de données de référence, dans le but de collecter et diffuser les données géospatiales concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement

durable, et félicité par ailleurs le groupe de travail pour ses efforts en faveur du partage de ces plateformes, évolutions technologiques et données, notamment s'agissant des projets, expériences et bonnes pratiques relatives aux cubes de données ;

f) A encouragé les États Membres à lancer des initiatives visant à 'obtenir un aperçu complet de la situation actuelle et des principales difficultés liées à l'intégration des données, y compris des statistiques et des données satellites mondiales, en vue de mesurer et de suivre la réalisation des objectifs de développement durable et, à cet égard, s'est intéressé aux démarches engagées par le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui mettent l'accent sur la coopération régionale entre les secteurs de l'information géospatiale et des statistiques afin d'améliorer l'intégration des deux domaines dans le but de suivre les indicateurs mondiaux ;

g) A appuyé la proposition consistant à établir des centres d'excellence afin de répondre à la demande des États Membres, de mettre à leur disposition des données fiables, à jour et suffisamment ventilées et de mobiliser et coordonner les institutions partenaires qui le souhaitent, notamment le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Groupe sur l'observation de la Terre, afin de déterminer les conditions nécessaires pour assurer la disponibilité et l'accessibilité de l'information géospatiale pour la production d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

h) A accueilli avec satisfaction l'organisation de la cinquième réunion du groupe de travail par le Groupe des observatoires urbains mondiaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi en décembre 2018.

Décision 8/111

Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (voir [E/C.20/2018/14](#)), et salué les travaux accomplis par le groupe, sous l'impulsion de la Jamaïque et des Philippines ;

b) A félicité le groupe de travail pour ses efforts en faveur de l'adoption de la résolution 2018/14 du Conseil économique et social, en date du 2 juillet 2018, intitulée « Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe » comme guide à destination des États Membres afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité d'informations et de services géospatiaux de qualité à toutes les étapes de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe ;

c) A noté que, dans la résolution, le Conseil économique et social avait invité les États Membres, les administrations publiques compétentes, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les donateurs, le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe à adopter, dans le respect de leur mandat, le Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe,

sachant que la réduction et la gestion des risques de catastrophe nécessitent l'engagement et la coopération de toutes les parties prenantes ;

d) A félicité le groupe de travail pour ses travaux de conception d'un outil d'évaluation simple et pratique visant à aider les États Membres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à établir des plans nationaux de mise en œuvre du Cadre stratégique, à les évaluer, à suivre les progrès réalisés et à établir des rapports à ce sujet ;

e) A souligné que l'exploitation de l'information géospatiale était cruciale pour la gestion des catastrophes, que ces données devaient être disponibles avant que les catastrophes surviennent et qu'il était nécessaire de mettre en place une intégration en temps réel des données statistiques et géospatiales afin de faire le lien entre les personnes et les lieux ;

f) A encouragé le Groupe de travail à aligner sa communication avec le cadre intégré de l'information géospatiale, sachant que la réduction et la gestion des risques de catastrophe bénéficient grandement des capacités nationales d'information géospatiale, et a noté que le Comité d'Experts avait un rôle important à jouer dans l'établissement de ces services au bénéfice de la société.

Décision 8/112

Information géospatiale marine

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine (voir [E/C.20/2018/15](#)) et salué les travaux et les efforts du Groupe de travail dans l'élaboration de son programme de travail pour la période 2018-2019, dans lequel il aborde les questions de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'exploitation de l'information géospatiale marine ;

b) A pris note des activités du Groupe de travail et de ses progrès, notamment dans l'élaboration d'un plan de communication présentant les avantages et l'utilité de l'information marine géospatiale et abordant également la question des moyens de subsistance et du bien-être des populations dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) A encouragé le groupe de travail à envisager de procéder à une étude de cas sur la disponibilité des données et leur interopérabilité, et sur les liens avec les infrastructures nationales d'information géospatiale en ce qui concerne les eaux intérieures et les voies navigables, les zones côtières, les mers et les océans, et à s'intéresser aux bonnes pratiques et modèles existants, notamment le projet d'infrastructure de données géospatiales pour l'Arctique ;

d) A prié le Groupe de travail de tenir compte, dans le cadre de ses activités, de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et des initiatives y associées à l'échelle internationale, notamment le projet « Seabed 2030 » ;

e) A noté que le Groupe de travail encourageait l'utilisation de normes convenues au niveau international, telles que la norme S-100, série de normes géographiques, qui compte notamment la norme S-121, qui concerne toutes les activités maritimes, et a noté également que le Groupe de travail avait collaboré avec des organismes de normalisation pour l'élaboration de spécifications et normes ;

f) A invité le groupe de travail à ne pas se disperser, à rechercher activement des possibilités de collaboration avec les autres groupes d'experts et groupes de travail du Comité d'experts afin d'éviter le chevauchement des activités, et à veiller à ce que leurs travaux restent d'ordre technique ;

g) A noté que le Groupe de travail tiendrait sa première réunion d'experts directement après la réunion du Groupe de travail sur les infrastructures de données géospatiales marines de l'Organisation hydrographique internationale, qui se tiendra à Busan (République de Corée), pendant la première semaine de mars 2019.

Décision 8/113

Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par le Secrétariat avec le concours de la Banque mondiale (voir [E/C.20/2018/16](#)) et les efforts faits conjointement par ces deux entités pour élaborer un cadre intégré de l'information géospatiale qui pourrait servir de guide stratégique global aux pays qui s'emploient à se doter de capacités et de systèmes nationaux et infranationaux de gestion de l'information géospatiale et à les consolider ;

b) A félicité le Secrétariat, la Banque mondiale et les nombreux acteurs du Comité d'experts qui ont contribué à l'élaboration du cadre intégré de l'information géospatiale, qui constitue un guide pratique et global essentiel, et est convenu que le cadre devrait être un document évolutif, qui serait affiné à mesure que les technologies, les processus et les connaissances progressent, et devrait se composer de trois parties prenant la forme de trois documents distincts mais liés entre eux ;

c) A adopté la première de ces parties, comprenant le cadre stratégique global, document prospectif définissant les grands messages stratégiques dans le contexte d'un vaste cadre national intégré, axé sur les politiques, les perspectives et les principaux éléments de l'information géospatiale, et, à cet égard, a appuyé l'élaboration d'un résumé devant servir de document de référence de haut niveau et venir approfondir les connaissances géospatiales des dirigeants et des décideurs ;

d) A donné son accord de principe concernant la structure et les principaux éléments de la deuxième partie, composée du guide de mise en œuvre, un document détaillé qui contiendra des orientations et des mesures à prendre pour mettre en place le cadre intégré de l'information géospatiale ;

e) A pris note des précieuses observations et suggestions formulées par les États Membres et ses groupes de travail en ce qui concerne la mise au point et l'amélioration du guide, qui sera examiné dans le cadre d'un vaste processus de consultation ;

f) A salué les efforts faits par la Banque mondiale pour élaborer la troisième partie, qui comprendra des plans d'action applicables au niveau national, et pour fonder lesdits plans sur des études de cas et des exemples concrets, aux échelons national et infranational, émanant des pays, et a noté qu'il avait été demandé de mettre à l'essai et de renforcer les plans d'action en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, en s'appuyant sur l'expérience acquise afin de tester différentes méthodes ;

g) A noté que le cadre intégré de l'information géospatiale avait pour objet de servir de guide global pour l'ensemble des activités du Comité d'experts et, à cet égard, est convenu que le guide de mise en œuvre détaillé devrait mentionner explicitement les nombreux guides, activités et cadres déjà mis en place par ses groupes de travail, et s'en inspirer, et porter sur l'infrastructure de données géospatiales aux niveaux national et régional et sur les initiatives et cadres y relatifs, en particulier dans le contexte de chacune des neuf voies stratégiques du cadre ;

h) A reconnu qu'il était urgent de mettre la dernière main au guide de mise en œuvre et aux plans d'action dans les délais prescrits et a souscrit à l'idée que les documents finalisés lui seraient communiqués pour adoption à sa neuvième session, qui se tiendra en août 2019.

Décision 8/114

Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir [E/C.20/2018/17](#)) et avec intérêt les efforts que ce dernier a faits pour établir avec lui une relation mutuellement bénéfique et recenser les questions appelant une collaboration ;

b) A encouragé la poursuite de la collaboration et, dans ce contexte, a salué la proposition tendant à créer un groupe de liaison chargé de définir la nature des relations de travail dans le cadre opérationnel et de coordonner les activités de collaboration futures ;

c) S'est réjoui des activités menées en coopération avec le Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne le projet « GeoNyms » de la Commission économique pour l'Afrique, les travaux sur les 14 catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales et les initiatives conjointes de communication et de formation ;

d) A félicité le Groupe d'experts d'avoir modernisé ses opérations, conformément à la résolution 2018/2 du Conseil économique et social en date du 10 novembre 2017 sur l'organisation des travaux et les méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, et a proposé qu'il soit envisagé de tenir des sessions conjointes avec le Groupe d'experts afin de réduire éventuellement les coûts et de favoriser l'intégration.

Décision 8/115

Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli favorablement le rapport du Secrétariat sur les activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2018/18](#)) et les informations à jour sur la création d'un réseau du système des Nations Unies ;

b) A réaffirmé que les entités du système des Nations Unies devaient collaborer efficacement dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, afin de rationaliser les activités, de limiter les doublons, de

communiquer de manière cohérente, d'éviter la charge de travail inutile liée à l'établissement de rapports non pertinents et d'appuyer les travaux du Sous-Comité sur la géodésie et des groupes d'experts et de travail du Comité d'experts, et de partager les connaissances, les technologies et les ressources fournies par les États Membres ;

c) A fusionné les fonctions du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique et du réseau du système des Nations Unies afin de créer un mécanisme efficace faisant fond sur l'expérience tirée de précédentes initiatives de coordination, selon l'exemple de la communauté statistique ;

d) A approuvé le mandat du réseau du système des Nations Unies qui figure à l'annexe I du rapport du Secrétariat.

Décision 8/116
Rapport de gestion de programme

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a salué le rapport fait oralement par un représentant du Secrétariat sur la gestion des programmes du Comité, qui doit être assurée par la Section de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, créée récemment au sein de la Division de statistique.

Chapitre II

Questions soumises pour approbation et décision après examen

A. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

3. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} août, le Comité d'experts a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'amélioration de la gestion de l'information géospatiale (E/C.20/2018/4)¹, qui a été présentée par le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de statistique.

4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Irlande (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Mexique, Inde, Japon, République islamique d'Iran, Belgique, Danemark, Suède, Australie, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Antigua-et-Barbuda et Indonésie.

5. Également à la même séance, le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fait une déclaration.

6. Toujours à la 1^{re} séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants d'EuroGeographics, du Groupe sur l'observation de la Terre et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité.

7. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

8. À la 5^e séance, le 3 août, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Belgique, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/101).

B. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

9. À sa 2^e séance, le 1^{er} août, le Comité d'experts a examiné le point 4 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2018/5)¹. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les présidents des cinq comités régionaux et l'un des vice-présidents, ainsi que par des représentants de trois réseaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

¹ Le rapport complet est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts, à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Barbade, Guatemala, Argentine, Égypte, Cameroun, République islamique d'Iran, Italie, Éthiopie, Autriche, Allemagne, Australie et Singapour.

11. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la CEPALC et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

12. Toujours à la 2^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

13. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/102).

C. Repère de référence géodésique mondial

14. À sa 3^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le repère de référence géodésique mondial (E/C.20/2018/6)¹. Le Coprésident du Sous-comité sur la géodésie a prononcé une déclaration liminaire.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Arabie saoudite, Allemagne, Australie, Tonga, Inde, Finlande, Fédération de Russie, France, Éthiopie, Mexique, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Belgique, Suède, Bahamas, République de Corée, Tuvalu, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Jamaïque, Argentine, Indonésie, El Salvador, Uruguay, Burkina Faso et Jordanie.

16. Également à la même séance, le représentant de la CEA a fait une déclaration.

17. Toujours à la 3^e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants d'EuroGeographics, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Association internationale de géodésie et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité.

18. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

19. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/103).

D. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

20. À sa 4^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 6 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales (E/C.20/2018/7)¹, qui a été présentée au nom de la Présidente du Groupe de travail sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.

21. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Espagne, Inde, Mexique, Éthiopie, Singapour, Japon, Danemark, France,

Irlande, Suriname, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fidji, République islamique d'Iran et Canada.

22. Également à la même séance, le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

23. Toujours à la 4^e séance, le représentant d'EuroGeographics a fait une déclaration.

24. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

25. À la 6^e séance, le 3 août, des déclarations ont été faites par les représentants de Singapour et du Mexique ainsi que par le représentant de l'Union européenne, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/104).

E. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

26. À sa 4^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 7 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2018/8)¹, qui a été présentée par le Président du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Équateur, Slovaquie, Japon, Danemark, Belgique, Autriche et Haïti.

28. Également à la même séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

29. À la 6^e séance, le 3 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark et de l'Italie, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/105).

F. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

30. À sa 4^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 8 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le cadre juridique et les principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité (E/C.20/2018/9)¹, qui a été présentée par la Présidente du Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale.

31. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Tonga, Belgique, Arabie saoudite, France, Canada, Japon et Fidji.

32. Également à la même séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

33. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/106).

G. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

34. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 9 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (E/C.20/2018/10)¹, qui a été présentée par la Présidente du comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation.

35. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Australie, Autriche, Allemagne, Irlande, Suède, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Indonésie et Canada, ainsi que l'observateur de l'État de Palestine et le représentant de l'Organisation hydrographique internationale.

36. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants d'EuroGeographics, de l'Open Geospatial Consortium et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité.

37. Toujours à la 5^e séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

38. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/107).

H. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

39. À sa 3^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 10 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes (E/C.20/2018/11)¹, qui a été présentée conjointement par le Coprésident du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales et la Présidente du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

40. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Italie, Côte d'Ivoire, Inde, Pologne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Irlande, Mexique, Arabie saoudite, Cuba, Égypte, Brésil, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Australie, République de Corée, Chine, Suède, Colombie, Barbade, Espagne, Dominique, Argentine, Canada, Jordanie et El Salvador.

41. Également à la même séance, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

42. Toujours la 3^e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Open Geospatial Consortium et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité.

43. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

44. À la 6^e séance, le 3 août, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/108).

I. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

45. À sa 4^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 11 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers (E/C.20/2018/12)¹, qui a été présentée par le Coprésident du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres.

46. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Pays-Bas (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Barbade, Chili, Suède, Canada, Suriname et République de Corée.

47. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Organisation internationale de normalisation et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité.

48. Toujours à la 4^e séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

49. À la 6^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, des Pays-Bas et de l'Inde, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/109).

J. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

50. À ses 2^e et 3^e séances, les 1^{er} et 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 12 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable (E/C.20/2018/13)¹, qui a été présentée par la Coprésidente du Groupe de travail sur l'information géospatiale.

51. Aux mêmes séances, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Italie, Mexique, Irlande, Japon, Suède, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Colombie, Danemark et Chine, ainsi que par le représentant de l'Union européenne.

52. À la 3^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

53. À la 6^e séance, le 3 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 8/110).

K. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

54. À sa 4^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 13 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (E/C.20/2018/14)¹, qui a été présentée au nom des Coprésidents du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

55. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Côte d'Ivoire, Jamaïque, Suède, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Mexique, Pays-Bas (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Japon, Dominique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, France, Italie, Canada et Jordanie.

56. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de MapAction, de l'Urban and Regional Information Systems Association et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité.

57. Toujours à la 4^e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

58. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/111).

L. Information géospatiale marine

59. À sa 4^e séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 14 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information géospatiale marine (E/C.20/2018/15)¹, qui a été présentée par le Coprésident du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine.

60. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Italie, Canada, Norvège, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, Danemark, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Burkina Faso, Fidji et Australie.

61. Également à la même séance, le représentant de l'Organisation hydrographique internationale a fait une déclaration.

62. Toujours à la 4^e séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

63. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/112).

M. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale

64. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} août, le Comité d'experts a examiné le point 15 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale (E/C.20/2018/16)¹, qui a été présentée par la Directrice du pôle Développement social, urbain et rural et résilience des Pratiques mondiales de la Banque mondiale.

65. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Irlande (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Éthiopie, Barbade, Suède, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Danemark, Belgique, Argentine, Égypte, Norvège, Burkina Faso, Canada, Cameroun, République islamique d'Iran, Indonésie, Colombie, Jordanie, Chine, El Salvador, Suriname, Singapour, Espagne, République de Corée, République dominicaine, Tuvalu, Fidji, Italie et Ukraine, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

66. Également à la même séance, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

67. Toujours à la 1^{re} séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Urban and Regional Information Systems Association, de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, d'EuroGeographics, de l'Open Geospatial Consortium et d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la huitième session du Comité. Un représentant du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a également fait une déclaration.

68. À la 2^e séance, le 1^{er} août, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

69. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/113).

N. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

70. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 16 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le renforcement de la collaboration

avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/C.20/2018/17)¹, qui a été présentée au nom du Président de ce groupe.

71. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Canada, Belgique, Allemagne (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Japon, Suède, Australie, Italie, Arabie saoudite et Jordanie.

72. Également à la même séance, le représentant de la CEA a fait une déclaration.

73. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

74. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/114).

O. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

75. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 17 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale (E/C.20/2018/18)¹, qui a été présentée par le Directeur de la Division de statistique.

76. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Slovénie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Mexique, Italie, Éthiopie (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Malaisie, Australie et Canada.

77. Également à la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de la CEPALC, puis par le représentant du Bureau des affaires spatiales.

78. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

79. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/115).

P. Rapport de gestion de programme

80. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 18 de l'ordre du jour. Le Directeur de la Division de statistique a fait un rapport oral sur les activités et les questions de gestion des programmes qui concernent le Comité d'experts. Il a notamment abordé la question de savoir dans quelle mesure il était nécessaire de fixer des priorités pour les nombreuses activités du Comité bénéficiant de l'appui du Secrétariat et, dans ce contexte, a fait part de la volonté du Comité de se concentrer sur l'exécution de ses activités et d'assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence à cet égard afin de permettre au Secrétariat de faire avancer le programme de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Décision du Comité d'experts

81. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 8/116).

Chapitre III

Ordre du jour provisoire et dates de la neuvième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

82. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 19 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (E/C.20/2018/CRP.3). Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

83. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Belgique, Suède, Australie, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Cameroun, Italie et Burkina Faso.

Décision du Comité d'experts

84. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session et chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Il a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

85. À la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver les dates de sa neuvième session, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 7 au 9 août 2019 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre IV

Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa huitième session

86. À sa 5^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 20 de l'ordre du jour.
87. À la même séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa huitième session ([E/CN.20/2018/L.1](#)) et un document non officiel contenant les projets de décision.
88. Également à la même séance, le représentant de Singapour a fait une déclaration.

Décision du Comité d'experts

89. À sa 6^e séance, le 3 août, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa huitième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et a chargé la Rapporteuse de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main, avec l'aide du Secrétariat.

Chapitre V

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

90. Le Comité d'experts a tenu sa huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 1^{er} au 3 août 2018. Il a tenu six séances (1^{re} à 6^e).

B. Élection du Bureau

91. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} août, le Comité d'experts a élu par acclamation le Bureau suivant :

Coprésidents :

Dorine Burmanje (Pays-Bas)
Li Pengde (Chine)
Fernand Guy Isseri (Cameroun)

Rapporteuse :

Macarena Pérez Garcia (Chili)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

92. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} août, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document [E/C.20/2018/1](#). L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Repère de référence géodésique mondial.
6. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
7. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
8. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
9. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
11. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
12. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
13. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.

14. Information géospatiale marine.
 15. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale.
 16. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
 17. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.
 18. Rapport de gestion de programme.
 19. Ordre du jour provisoire et dates de la neuvième session du Comité d'experts.
 20. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa huitième session.
93. À la même séance, le Comité d'experts a approuvé le plan d'organisation des travaux de la session, tel qu'il figure dans le document [E/C.20/2018/2](#).

D. Participation

94. La session a rassemblé 428 participants, dont 311 représentants de 88 États Membres et 5 représentants de 2 États non membres. Y assistaient également 112 représentants d'organismes des Nations Unies ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

95. Le Comité d'experts a également invité les organisations ci-après à participer aux travaux de la session en qualité d'observatrices : AAM Group ; Académie autrichienne des sciences ; Airbus Defence and Space ; Association internationale de géodésie ; Association of Geospatial Industries (Inde) ; Bentley ; Catapult ; Centre for Spatial Law and Policy ; ConsultingWhere ; DataWorld ; DigitalGlobe ; Earth-i ; e-Geos ; Environmental Systems Research Institute ; EuroGeographics ; Geomares Publishing ; Geospatial Media and Communications ; GeoThings ; Global Resources Management Consultancy ; GroundTruth ; Hexagon Geospatial Geosystems ; IIC Technologies ; Institut panaméricain de géographie et d'histoire ; Kokusai Kogyo (Japon) ; KU Leuven ; Location International ; MapAction ; MapBox ; Open Geospatial Consortium ; Oracle ; PASCO ; Politecnico di Milano ; PrecisionHawk ; Riegl ; secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ; Taylor and Francis Group ; Ter Haar Geoinnovation ; Tim Trainor Consultant ; TomTom ; Trimble ; Université A&M du Texas – Corpus Christi ; Université Columbia ; Université de la République (Uruguay) ; Université de Melbourne ; Université de New-Brunswick ; Université de Twente ; Université du Maine ; Université nationale autonome du Mexique ; Urban and Regional Information Systems Association ; World Geospatial Industry Council.

E. Documentation

96. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa huitième session sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

